

Délibération 2022 / 05-05

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-quatre mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient excusés : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

VENTE DU CHEMIN COMMUNAL MONSIEUR MARC NEYRET (RUBEYNE)

Monsieur le Maire :

- fait part du courrier reçu de Monsieur Marc NEYRET, propriétaire dans le village de Rubeyne, qui souhaite acquérir une partie du chemin communal non affecté à l'usage public, situé entre les parcelles cadastrées sections C n° 482, 481 et 480,
- propose de donner une suite favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord de principe au déclassement et à l'aliénation, au bénéfice de Monsieur Marc NEYRET, de la portion de domaine public située à Rubeyne, délimitée par les parcelles cadastrées sections C n° 482, 481 et 480, et coloriée en jaune sur le plan joint à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de contacter un commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique réglementaire dans le cadre de l'aliénation précitée,
- précise que les frais d'enquête publique, facturés à la Commune par M. le Commissaire enquêteur, seront refacturés à Monsieur Marc NEYRET et ce, quel que soit le résultat de l'enquête,
- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 24 mai 2022

Le Maire,



Raymond RABETEAU

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 023-212316509-20220524-20220505-DE

Mr NEYRET Marc
Rubeyne
23460 ROYERE DE VASSIVIERE
06.71.73.58.54
nathalie.lamant@orange.fr



MAIRIE DE ROYERE
Rue Camille Bénassy,
23460 Royère-de-Vassivière

Messieurs, Mesdames,
Monsieur Le Maire

Je souhaite acquérir le chemin communal non affecté à l'usage public qui longe la façade de ma maison principale au village de Rubeyne.

Ce chemin sépare la parcelle 482 et 481-480 dont je suis propriétaire.

Sous réserve de contestation des voisins, aujourd'hui celui-ci n'est plus affecté à l'usage public et ne dessert plus la parcelle 720 dont je suis propriétaire.

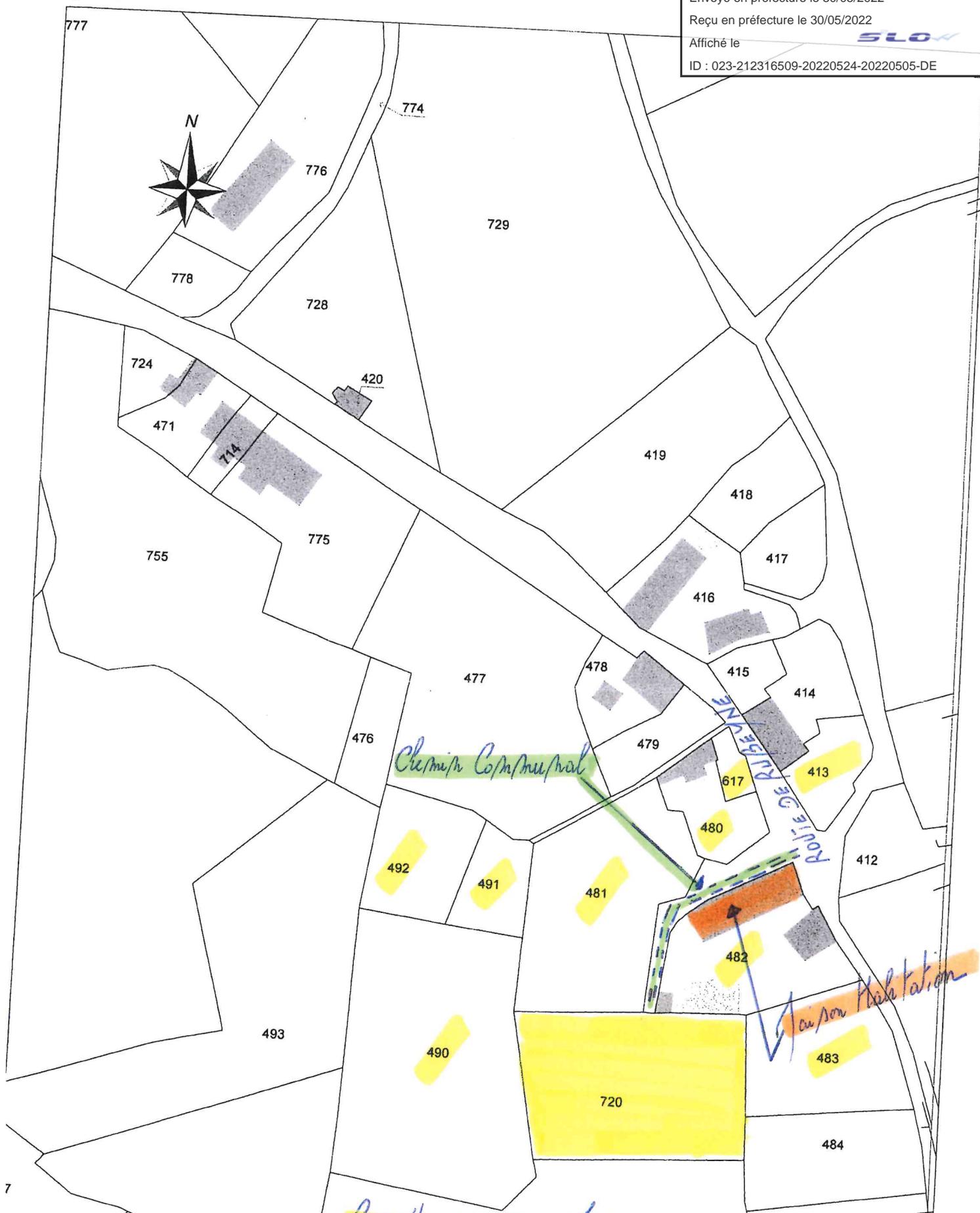
Vous trouverez ci-joint un extrait du cadastre ainsi que tous les éléments permettant de l'identifier.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour fournir tout complément

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part,

Veillez agréer l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Rubeyne le 24 Janvier 2022
Marc NEYRET



Propriétaire NEYRE Marc

Titre	RUBEYNE Commune de Royère de Vassivière
Imprimé par	
Echelle	1/1000
Commentaires	

7

485

